

GLOSSAIRE*

Pour vous aider à vous familiariser avec le thème de cette conférence, nous vous proposons quelques définitions de termes liés au domaine abordé cet après-midi.

- ASA :**
Agence pour la Simplification Administrative.
- ASA :** transformer en une administration "électronique". C'est ce qu'on appelle l'e-gouvernement.
- B2A (BUSINESS TO ADMINISTRATION) OU B2GOV (BUSINESS TO GOVERNMENT) :**
Activités d'E-Business concernant les relations entre les entreprises et les pouvoirs publics.
- FEDICT :**
Le Service public Fédéral Technologie de l'Information et de la Communication, créé en mai 2001, est l'institution chargée de développer une stratégie commune en matière d'e-gouvernement en Belgique.
- CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE :**
Carte contenant de manière visuelle et sous forme électronique une photo, le numéro de registre national ainsi que plusieurs données d'identification de base du titulaire. Une clé électronique sera également présente pour permettre au citoyen de s'authentifier électroniquement à distance et de générer une signature électronique valide. Toutes les données contenues sur cette carte faciliteront les contacts (en ligne ou traditionnels) entre le citoyen et les services publics. Pour la Belgique, cette carte d'identité est également connue sous le nom de BELPIC (*Belgian Personal Identity Card*).
- FORMULAIRE ELECTRONIQUE :**
Document "intelligent" sous forme électronique mis à la disposition des citoyens et des entreprises. Dans certains cas, les formulaires destinés au publics peuvent être complétés à l'écran et imprimés avant d'être renvoyés à l'administration. Par contre, d'autres documents peuvent être renvoyés à l'administration directement via Internet.
- E-GOUVERNEMENT :**
A l'ère de la communication électronique, les pouvoirs publics doivent être capables de s'adapter et d'utiliser les nouvelles technologies de l'information pour dialoguer avec les citoyens. Ceux-ci doivent notamment avoir la possibilité d'effectuer des transactions électroniques dans un environnement convivial et sécurisé. L'administration "de papier" doit se
- GUICHET UNIQUE :**
Portail d'accès qui vise à offrir au citoyen, particulier ou entreprise, une entrée unique et, si possible, simplifiée, pour accéder aux procédures administratives.
- FEDMAN (FEDERAL METROPOLITAN AREA NETWORK) :**
Réseau sécurisé à grande vitesse associé à des services connexes permettant l'échange électronique de données entre les services publics fédéraux. Ce réseaux devrait, à Bruxelles, remplacer le FEDENET (réseau fédéral actuel) dont la vitesse, la protection et les

fonctionnalités sont insuffisantes pour une élaboration optimale de l'e-gouvernement.

ON-LINE (EN-LIGNE) :

Se dit d'une opération effectuée instantanément, en étant en ligne (connexion Internet active).

Vs: off-line.

PORTAIL :

Page sur le web qui sert de plaque tournante vers d'autres services – Météo, moteur de recherche, info en temps réel, ... – sans quitter le navigateur. Les portails peuvent être généralistes ou sectoriels.

SIGNATURE ELECTRONIQUE (OU NUMERIQUE) :

Assure, par l'utilisation d'un code individuel répondant à un format spécifique et pouvant être certifié par un CA (*Autorité de Certification*), l'authentification de l'émetteur d'un message, l'intégrité et la confidentialité de la communication ainsi que la non-répudiation du message par son expéditeur. Il s'agit donc d'un mécanisme technique (code secret, techniques basées sur la cryptographie symétrique ou asymétrique, signature biométrique, etc.) qui permet de réaliser par voie électronique des fonctions de la signature classique, à savoir l'identification du signataire et l'expression de sa volonté d'adhérer au message signé.

TELEPROCEDURES :

Démarches pouvant être accomplies entièrement en ligne (par opposition à certains formulaires disponibles en ligne mais qui doivent être complétés manuellement ou envoyé par courrier postal).

UME (UNIVERSAL MESSAGING ENGINE) :

Projet horizontal destiné à assurer l'échange d'informations entre services publics au travers d'une grande banque de données virtuelle reliant les différents systèmes informatiques des administrations fédérales. Les informations ainsi stockées seront disponibles en accès direct pour toutes les administrations fédérales intéressées. Les services publics ne devront alors plus demander aux citoyens ou aux entreprises des informations les concernant dont dispose déjà un autre service public. L'UME sera donc un réseau d'échange électronique de données entre tous les services publics fédéraux.

* Ce glossaire a été réalisé sur base des sources suivantes :

- Glossaire du FORUM TELECOM
- <http://www.egouvernement.be>
- <http://www.fedict.be>
- <http://www.alainzenner.com>
- <http://www.copernic-us.be/copernic.jsp?lang=fr>
-